

SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

1/5000

Elaboration le 07/07/1980  
 Révision n°1 le 19/04/2006  
 Modification n°1 le 01/07/2008  
 Révision simplifiée n°1 le 15/09/2009  
 Révision simplifiée n°2 le 15/09/2009  
 Modification simplifiée n°1 le 02/02/2010  
 Révision simplifiée n°3 le 06/09/2011  
 Modification n°2 le 06/09/2011  
 Révision simplifiée n°4 le 01/03/2012  
 Révision n°2 le 23/04/2013  
 Modification simplifiée 1 et 2 le 27/10/2014

Mise à jour des servitudes d'utilité publique

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour

A Wasseonne le, 8 DEC, 2015

Le Maire Michèle ESCHLIMANN



Légende :

AS1 Périmètre de protection de captage d'eau potable :

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

AC1 Monument historique :

Monument inscrit

Périmètre de protection d'un monument historique

PT1 Protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques :

Zone de protection

Zone de garde

PT2 Protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles :

Zone secondaire de dégagement

Zone spéciale de dégagement (largeur 250m)

PT3 Lignes et installations de télécommunication :

En terrain privé

En terrain public

I4 Ligne électrique :

Ligne électrique aérienne

Ligne électrique souterraine



AS1 : périmètre de protection rapproché

AS1 : périmètre de protection éloigné

PT2 : zone spéciale de dégagement

AS1 : périmètre de protection éloigné

AS1 : périmètre de protection éloigné

PT1 : Zone de protection

PT2 : Zone secondaire de dégagement

AS1 : périmètre de protection rapproché

PT1 : Zone de garde

AS1 : périmètre de protection rapproché et éloigné

voir encadré ci-dessous

FT6